

*Article 43 du Règlement*

Que la Chambre presse le gouvernement de prendre des mesures immédiates pour réorganiser radicalement ses programmes de formation et de recyclage qui sont insuffisants, afin de donner aux jeunes Canadiennes toutes les chances d'apprendre les métiers nécessaires pour obtenir les emplois disponibles.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

• (1110)

**LE LOGEMENT**

ON DEMANDE D'ABAISSE LES TAUX D'INTÉRÊT  
HYPOTHÉCAIRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Joe Reid (St. Catharines):** Madame le Président, je voudrais présenter une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. A grands renforts de trompettes, le ministre des Finances (M. MacEachen) a annoncé la mise sur pied d'un programme d'octroi d'une subvention de \$3000 aux acheteurs de maison. Moins de 10 p. 100 des personnes ayant droit à cette subvention l'ont jugée suffisamment intéressante pour chercher à obtenir de plus amples renseignements à son sujet, et seulement 251 Canadiens en ont effectivement fait la demande. Sur ce nombre, seulement 33 ont vu leur demande être examinée depuis le lancement du programme il y a un mois. Voilà pourquoi je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement reconnaisse un tant soit peu l'intelligence des Canadiens et cesse de finasser, et qu'il prenne la seule mesure qui pourra véritablement aider les acheteurs de maisons, c'est-à-dire réduire les taux d'intérêt hypothécaire actuels.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LA CHAMBRE DES COMMUNES**

LA TENUE D'ÉLECTIONS PARTIELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43  
DU RÈGLEMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Madame le Président, je demande à proposer une motion qui, j'en suis sûr, recueillera le consentement unanime. Notant que les Canadiens des trois circonscriptions de Timiskaming, Broadview-Greenwood et Leeds-Grenville n'ont pas de représentant à la Chambre des communes depuis de longs mois et qu'au cours de cette période, les populations de ces régions ont subi des mises à pied, des fermetures de mines, des problèmes de logement et autres qui engageaient directement la responsabilité du gouvernement fédéral, je propose, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre somme le premier ministre de s'acquitter de ses obligations morales en annonçant que des élections partielles auront lieu dans ces circonscriptions avant le 30 septembre 1982.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LE CABINET**

ON DEMANDE LA DÉMISSION DU SÉNATEUR ARGUE—RECOURS  
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Madame le Président, je voudrais proposer une motion aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que l'adjoint du ministre des Transports à l'autre endroit, le ministre d'État (Commission canadienne du blé) le sénateur Argue, ne parvient toujours pas à obtenir pour les producteurs de grains des prix supérieurs à leurs coûts de production, et que, pour reprendre ses propres paroles, il a été récupéré et a été nommé ministre parce qu'il pouvait malgré tout encore servir à quelque chose, je propose, appuyé par le député de Végréville (M. Mazankowski):

Qu'on permette à l'adjoint du ministre des Transports à l'autre endroit de se remettre au vert et de continuer à se la couler douce.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LE GRAIN**

LA BAISSÉ DU PRIX DU SEIGLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk):** Madame le Président, je voudrais parler d'une affaire urgente. L'année dernière, les cultivateurs de seigle du sud de l'Ontario ont reçu un prix d'environ \$4 le boisseau pour leur produit. Cette année, non seulement le marché était-il déprimé en début de campagne puisque le seigle se vendait \$3 le boisseau, puis environ \$2.89 le boisseau dernièrement, mais la semaine dernière, lorsque les cultivateurs ont présenté leur seigle aux courtiers, ceux-ci leur ont dit qu'ils ne pouvaient pas l'acheter, peu importe le prix. Le gouvernement aurait certainement pu prévoir cet effondrement du marché du seigle, et il aurait pu prévenir les producteurs, qui n'auraient pas dû retourner leurs récoltes en terre et encaisser des pertes de plusieurs dizaines de milliers de dollars. Aussi, je propose, appuyé par le député d'Oxford (M. Halliday):

Que le gouvernement fasse immédiatement le nécessaire pour régler ce problème révoltant qui accable les agriculteurs canadiens.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.